CALENDRIER 2025

METTET

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

DES DÉCHETS MÉNAGERS

NOUVEAU !
Collecte de rattrapage les samedis

Commune de Mettet

bep Une équipe, des idées, un futur

COMMUNES ZÉRO DÉCHET

Ensemble trions bien, recyclons mieux

Fostplus

Collecte des **bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent** À déposer dans les bulles ou aux recyparcs

Verre incolore

Verre coloré

Dans les bulles comme dans les camions, le verre coloré et incolore ont chacun leur place.

SI VOUS VOUS RETROUVEZ FACE À UNE BULLE PLEINE, VOICI CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE ET CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS FAIRE :

1. **Je recherche un autre site de bulles à verre dans mon quartier** ou je me rends dans le recyparc le plus proche. Pour vous aider à trouver facilement un autre site proche, l'application Recycle! ainsi que le module de recherche sur notre site www.bep-environnement.be vous renseignent en fonction de votre code postal ;
2. **J'appelle les services de collecte** au numéro unique 081/718.211 pour signaler l'engorgement ;
3. Je reviens un autre jour mais **en aucun cas je ne laisse les bouteilles** et autres caisses en carton ayant contenu ces bouteilles aux abords des bulles. En effet, découvrir des dépôts «clandestins» autour des bulles à verre n'est agréable ni pour les habitations avoisinantes ni pour les collecteurs. Par ailleurs, laisser ses déchets près des bulles à verre est considéré comme une **infraction environnementale, passible de poursuites administratives et judiciaires**.

INTERDIT À TRIER COMME SUIT :

Sac Bleu

Couvercle en métal

Capsule

Couvercle en plastique

Recyparc

Porcelaine

Miroir ou verre plat cassé

Néon

Ampoule économique ou LED à visser

Bouchons en liège

Ordures ménagères

Opaline

Cristal

Ampoule à incandescence ou halogène

le verre résistant aux hautes températures

CONSIGNES À SUIVRE :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle ni bouchon
- **Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme des infractions environnementales, passibles de poursuites administratives ou judiciaires.**

La liste des matières acceptées dans les recyparcs et les quotas annuels et journaliers maximum sont repris dans le guide pratique des recyparcs disponible sur demande auprès des préposés ou sur **www.bep-environnement.be**.

ADRESSE DU RECYPARC:

ZI Rue Somtet à Mettet

HORAIRES

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h. Dernière entrée à 16h45 en cas d'engorgement.

Fermé les dimanches et jours fériés légaux.

- Les déchets doivent être préalablement triés au maximum pour gagner du temps sur place.
- À votre arrivée au recyparc, merci de bien vouloir ouvrir spontanément votre coffre afin de faire vérifier vos apports de déchets par le préposé.
- Les usagers respecteront le règlement et resteront corrects et courtois envers le personnel des recyparcs; en cas de désaccord, les usagers peuvent contacter les responsables de BEP Environnement. Tout comportement de nature agressive fera l'objet de poursuites.
- Nous vous rappelons que les préposés sont présents sur le site pour vous aider au tri des déchets apportés et non dans le déchargement de ceux-ci, sauf cas exceptionnels.
- Pour éviter l'envol des déchets, les remorques doivent être correctement bâchées. L'usager est tenu de ramasser les déchets tombés de son véhicule ou remorque sur la voie publique ou dans l'enceinte du recyparc.
- La récupération des matières dans les recyparcs est interdite, à l'exception des actions ponctuelles menées avec les associations locales.
- Les apports sont limités à 1 m^3 par matière et par jour. Pour certaines matières, il y a aussi des quotas annuels:
  - Amiante 0,5 m^3/citoyen/an
  - Bois 3 m^3/citoyen/an
  - Inertes 3 m^3/citoyen/an
  - Encombrants, encombrants non incinérables, plastiques durs et verre plat 4 m^3/citoyen/an
  - Déchets verts 7 m^3/citoyen/an
  - Pneus 4 pneus/citoyen/an

Dates de fermeture exceptionnelle de votre recyparc:

- Le vendredi 17/01/2025 : A partir de 12h : Drink de Nouvel An
- Le jeudi 2/10/2025 : Journée des préposés
- Le mercredi 24/12/2025 : Fermeture à 12h
- Le mercredi 31/12/2025 : Fermeture à 12h

Collecte dans les recyparcs :

- Vélos : 19 avril 2025 2025
- Jouets : 18 octobre 2025 2025

Consignes générales pour une bonne collecte des déchets

Un souci de collecte ? Consultez prioritairement notre site www.bep-environnement.be ou appelez le 081/718.211

Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be ou www.trionsmieux.be

Horaires ?

Sortez vos déchets **avant 6h** le matin du jour de collecte ou **la veille au soir après 18h**. **Attention, en juin, juillet et août, en raison des fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin.** Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

Intempéries

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

Déchets coupants ?

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant ou dérogatoire, emballez les déchets coupants dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.

Dépôt ?

Faites en sorte que votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos sacs bleus soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.

En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collectes.

Poids maximum ?

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**. Le poids des conteneurs de 140 litres ne doit pas dépasser **70kg** et ceux de 240 litres **110 kg.**

Que signifie le logo Point Vert ?

Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Tableaux 2025 des collectes

Déchets ménagers résiduels & déchets organiques — Papiers-cartons — PMC — 00 Jour de passage inhabituel

Toutes les collectes ont lieu le **jeudi (jour de passage inhabituel le samedi, lundi et le mardi)**

→ BIESME, DEVANT-LES-BOIS, LES BRUYERES, PONTAURY, PREE, WAGNEE, METTET, ORET, SCRY

***LA COLLECTE DU 29/12 CONCERNE UNIQUEMENT LES SECTIONS DE METTET, ORET, SCRY**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	8, 15, 22	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 29*, 30
	2, 30	27	27	24	22	19	17	14	11	9	6	4
	9, 23	6, 20	6, 20	3, 17	3, 15, 31	12, 26	10, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	11, 20

→ BIESMEREE, ERMETON-SUR-BIERT, FURNAUX, STAVE, BOSSIÈRE, GONOY, GRAUX, MAISON, SAINT-GERARD

***LA COLLECTE DU 29/12 CONCERNE UNIQUEMENT LES SECTIONS DE BIESMERÉE, ERMETON-SUR-BIERT, FURNAUX, STAVE**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	8, 15, 22	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 29*, 30
	16	13	13	10	8	5	3, 31	28	25	23	20	18
	9, 23	6, 20	6, 20	3, 17	3, 15, 31	12, 26	10, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	11, 20
	La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au **081/26.04.00**. Infos: www.laressourcerie.be											

Dates de fermeture exceptionnelle de votre recyparc : **voir encart recyparc**

Collecte des sapins par le Service Technique Communal du 13 janvier 2025 au 17 janvier 2025

Collectes 2025 dans les recyparcs :
Vélos: samedi 19 avril - Jouets: samedi 18 octobre

Collecte des PMC dans le Sac Bleu

LE TRI, C'EST **PARTOUT.** PAS QU'À LA MAISON !

Emballages en Plastique

Bouteilles

Flacons

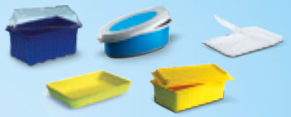
Barquettes et raviers

Pots et tubes

Films

Sacs et sachets

Capsules de boissons

Emballages Métalliques

Canettes et boîtes de conserve

Aérosols

Barquettes et raviers

Couvercles, bouchons et capsules

Capsules de boissons

Cartons à boissons

Points d'attention

Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles, remettez le bouchon.

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.

ATTENTION

N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be ou www.trionsmieux.be

Ce ne sont pas des PMC

mais vous pouvez généralement les apporter au recyparc.

- Les batteries et piles.
- Les appareils électr(on)iques (incl. Vapes, smartphones, ...).
- Les bonbonnes de gaz.
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner".
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants.
- Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8 L.
- Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone.
- La frigolite.
- Autres objets.

Déchets ménagers résiduels

Recyparc

Comment trier les DÉCHETS DANGEREUX ? Suivez le guide !

Déchets Spéciaux des Ménages

Emballages VIDES*
* Bien vidés

- **AVEC** un bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"
- **AVEC** un de ces deux symboles

Emballages NON-VIDES
avec un de ces pictogrammes de danger

Emballages VIDES ou NON-VIDES

- d'huile de moteur et de lubrifiants, de carburants, de pesticides, de colles, de peintures et vernis, de bombes de mousse polyuréthane, tubes de silicone

ATTENTION pas repris au recyparc, appelez le 112

PMC

Emballages VIDES*
* Bien vidés, bien égouttés ou bien raclés

- **SANS** bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"
- **SANS** un de ces deux symboles
- Emballages durs avec une contenance inférieure à 8 litres
- Exemples d'emballages :

**Tous les aérosols vides sont autorisés dans le Sac PMC sauf les aérosols des produits repris dans la colonne des Déchets Spéciaux des Ménages (comme une bombe de peinture, de vernis, etc.)

Des doutes ? N'hésitez pas à vous adresser aux collaborateurs du recyparc.

Collecte des **déchets organiques**

Déchets de cuisine

Marc de café et sachets de thé,
épluchures et coquilles, aliments périmés

Petits déchets de jardin

Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées,
déchets végétaux de jardin

Autres déchets

Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco),
essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières
biodégradables, cendres froides de bois non traité,
cartons alimentaires **souillés**

INTERDIT À trier comme suit :

Ordures ménagères

Sac Bleu

Recyparc

Consignes à suivre:

- Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... **Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP bien triés sont collectés !**
- Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur **www.bep-environnement.be**
- Les emballages non biodégradables n'ont pas leur place dans le sac organique.

Collecte des **papiers-cartons**

En porte-à-porte ou aux recyparcs

Papiers

Papiers propres non souillés

Cartons

Cartons propres non souillés et aplatis

Consignes à suivre:

- Vos papiers-cartons ne peuvent pas être présentés en vrac, mais glissés dans une boîte en carton résistante.
- N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.
- N'utilisez ni bandes adhésives ni sacs en plastique.
- Les conteneurs papiers-cartons doivent être sortis **uniquement lorsqu'ils sont pleins**.

INTERDIT À trier comme suit :

Sac Bleu

Déchets organiques

Ordures ménagères

Recyparc

METTET

s'engage dans un programme d'actions pour tendre vers le zéro déchet.

Communes Zéro Déchet Wallonie

Vous pouvez à tout moment consulter le calendrier en ligne sur

www.bep-environnement.be

Grand Nettoyage de Printemps
du 20 au 23 mars 2025

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur **www.wallonieplspropre.be**

Recycle!

Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

pour recevoir une alerte la veille du jour de **collecte de vos déchets** et tout connaître sur les collectes des déchets.

Guide de tri en ligne

looping

Pour toutes questions relatives au **tri des déchets** consultez notre guide de tri **https://www.bep-environnement.be/collectes-tri-des-dechets/guide-du-tri/** ou **téléchargez gratuitement l'application Looping**

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

L'application web des recyparcs

Vous pouvez consulter l'état de vos quotas personnels sur Internet. Demandez votre accès aux préposés des recyparcs et connectez-vous sur **https://bep.recyparcs.be/auth/login-citoyen**

Quelles sont les fonctionnalités proposées?

- Consulter l'état de vos quotas.
- Trouver le recyparc le plus proche en fonction du type de déchet dont vous voulez vous débarrasser.

BEP Environnement
Votre Intercommunale de gestion des déchets ménagers
Avenue Sergent Vrithoff, 2 • 5000 Namur
Tél: 081/71.82.11
www.bep-environnement.be

Commune de Mettet

Administration communale de Mettet
Place Joseph Meunier, 31-32 • 5640 Mettet
Tél.: 071/72.00.70 • Fax: 071/72.72.40
www.mettet.be

Fostplus

Editeurs responsables: Renaud Degueldre - Directeur Général du BEP - Av. Sergent Vrithoff, 2 à 5000 Namur • Dominique Siplet - Fost Plus asbl - Avenue des Olympiades, 2 - 1140 Bruxelles • 2025 • Imprimé sur papier 100% recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique